



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 9 octobre 2018

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 8 octobre 2018

Présidence : Yves Schwarzentrub

Préavis Municipal No 23/2018 – Arrêté d'imposition 2019

- 1.- D'approuver le préavis No 23/2018 – Arrêté d'imposition 2019 tel que présenté ;
- 2.- De maintenir le taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales ainsi que l'impôt spécial dû aux étrangers à 58 % de l'impôt cantonal de base ;
- 3.- De maintenir les autres articles de l'Arrêté d'imposition 2019 au même taux que ceux de l'année 2018 ;
- 4.- De transmettre l'Arrêté d'imposition 2019 aux Services de l'Etat concernés, pour ratification.

Le Président :
Yves Schwarzentrub



La Secrétaire :
Françoise Prélaz

Avis affiché au pilier public du 09 octobre au 08 novembre 2018

ARRETE D'IMPOSITION 2019

La décision du Conseil Communal de Borex doit encore être soumise à approbation cantonale. Le référendum ne sera possible qu'après celle-ci. La parution dans la FAO aura lieu le **vendredi 30 novembre 2018**. Un nouvel affichage aura lieu à cette date avec le délai référendaire réglementaire de 10 jours.